

Contrôle des Connaissances - année 2017/2018

LICENCE GESTION – parcours Gestion en apprentissage

Approuvé par le Conseil LSO, le CFVE le 3/10 et le CA le 9/10/2017

Article 1/ Principes généraux :

L'année de Licence Gestion comporte un ensemble d'UE qui couvrent les champs fondamentaux de la gestion (Finance, Marketing, Comptabilité, Contrôle de gestion, GRH, Stratégie) et des domaines fortement liés (Langue, Sociologie, Droit, Fiscalité, Informatique, Logistique et recherche opérationnelle, Economie internationale).

Pour obtenir une licence Gestion parcours Gestion en apprentissage, les étudiants doivent suivre 15 UE obligatoires

Les étudiants doivent en outre valider une UE « apprentissage ».

Article 2/Note finale d'une UE

La note finale de chaque UE est constituée d'une note de contrôle continu et de la note de l'examen terminal.

L'examen terminal compte pour 50% de la note finale de l'UE et porte sur l'ensemble du programme de l'UE. Il peut être remplacé, dans certaines UE, par un projet de groupe nécessitant une préparation conséquente et défendu dans le cadre d'une prestation orale.

La note du contrôle continu est constituée de différents éléments (tests écrits et oraux, mémoire, projet, exposé, présence, participation...). Les modalités de contrôle continu sont laissées à l'appréciation de chaque responsable d'UE.

Article 3/Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Une UE capitalisée ne peut donc être repassée ultérieurement.

Une note supérieure ou égale à 7/20 dans chaque UE est nécessaire pour l'obtention de la licence.

Article 4/Validation de l'année

Toutes les UE se compensent entre elles.

Pour obtenir sa Licence, l'étudiant doit :

- Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des 15 UE pédagogiques
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à son livret d'apprentissage
- Avoir obtenu au minimum la note de 7/20 dans chaque UE

Article 5/ Assiduité

L'assiduité aux séances de cours est obligatoire conformément à la charte signée en début d'année

Article 6/ Examens

La convocation aux examens se fait par voie d'affichage.

Il existe 2 sessions d'examens :

- la 1^{ère} session est organisée juste après la fin de chaque enseignement.
- Une 2^{nde} session est organisée au mois de juin pour les enseignements de l'année

Les étudiants doivent repasser à la 2^{nde} session :

- les UE dont la note est inférieure à 7 obligatoirement
- les UE dont la note est entre 7 et 10/20 au choix

Les étudiants ont l'interdiction de repasser les UE validées (note supérieure ou égale à 10).

Article 7/Note seconde session

La note de la deuxième session se substitue à la précédente.

Article 8/ Absence à une épreuve

Toute absence à un test de contrôle continu entraîne une note de 0/20.

Toute absence à un examen entraîne une note de 0/20.

Le jury examine les circonstances exceptionnelles

Article 9/Jury et mentions

La validation des UE comme la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération du jury.

La décision du jury est souveraine.

Des mentions sont instituées en fonction du barème suivant :

- mention passable : note égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12,
- mention assez bien : note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
- mention bien : note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
- mention très bien : note supérieure ou égale à 16.

La note déterminant la mention consiste en la moyenne des 15 UE pédagogiques hors note d'apprentissage

Article 10/Reconnaissance de l'engagement étudiant

Les conditions de reconnaissance sont :

- Mandat électif : Participation aux conseils de département et aux conseils centraux.

L'assiduité aux conseils conditionne la validation de l'engagement (deux absences non justifiées autorisées par année de mandat).

- Expérience dans une organisation associative dauphinoise ou autre pour les fonctions de président, vice-président, trésorier, communication-mécénat ou responsable de pôle relevant des statuts de l'association : Un document de présentation détaillée de l'association et de son activité, de la mission et signée par le responsable de l'association, conditionne la validation de l'engagement. L'expérience associative doit être préalablement approuvée par le département LSO.

La valorisation de l'engagement est conditionnée par la remise d'un justificatif auprès du service concerné attestant de son engagement. Ce justificatif doit être fourni 2 mois avant les examens de semestre 2.

L'étudiant remplissant tous les critères se verra attribuer un bonus de 0.125 sur sa moyenne générale si elle est supérieure ou égale à 10.

<i>Article 11/ Conditions de redoublement</i>

Si l'étudiant n'obtient pas sa licence, il redouble en parcours initial et devra repasser toutes les UE dont la note est inférieure à 10.

Licence (L3) Mention GESTION en apprentissage

N° UE	Intitulé de l'UE	Crédits ECTS	Nom du responsable	Semestre	Contrôle continu (50 %)	Examen %
L3GAPAN	Langue : Anglais	4	Mmes Chemmachery/ Roger	1 et 2	50% : 3 devoirs sur table minimum, exposés, ...	50 %
L3GSTT09	Sociologie : Normes, pouvoir, organisation	4	Mmes Barraud de Lagerie / Abdelnour	2	35% test intermédiaire, 15% selon des modalités définies par l'enseignant (quizz, exposés...)	50%
L3GSTT12	Droit économique et des affaires	3	Mme Monsallier/M. Etain	2	25% test intermédiaire, 25% participation (<i>présence, présentation d'exercices</i>)	50%
L3GAP05	Les fondamentaux du marketing	5	Mme Benoit-Moreau / Mme Parguel	1	30% projet de groupe, 20% markstrat	50%
L3GAP01	Finance d'entreprise	5	Mme Jouaber	1	40% test intermédiaire, 10% participation	50%
L3GSTS10	Management scientifique et aide à la décision (MSAD)	4	M. Vanderpooten	1	30% test intermédiaire, 20% participation	50%
L3GSTT11	Droit du travail	3	Mme Tissandier / M. Sweeney	2	25% test intermédiaire, 25% selon des modalités définies par l'enseignant	50%
L3GSTS04	GRH	3	M. Abonneau	1	25% dossier d'enquête, 25% cas et participation	50%
L3GSTT03	Fiscalité	4	Mme Borel	2	30% test intermédiaire, 20% participation (<i>préparation des cas, participation active</i>)	50%
L3GSTS02	Contrôle de gestion	4	M. Berland	1	30% test intermédiaire, 20% participation (<i>exposé des cas de TD, participation active</i>)	50%
L3GSTS06	Comptabilité Approfondie	4	Mme Chantiri- Chaudemanche	1	35% test intermédiaire, 15% participation	50%
L3GAP10	Aspects économiques de la mondialisation (anglais)	3	M. Mouhoud /M. Ledzema	2	50% test intermédiaire	50%
L3GAPI	Les fondamentaux de la stratégie	4	Mme Dameron	1	50%	50%
L3GSTO23	Statistiques appliquées à la gestion	4	Mme Dargnies	2	50% test intermédiaire ajusté à la participation	50%
L3GSTO25	Développement Durable & RSE	4	Mme Frédérique Dejean	2	50% : dossier	50%
L3GAPX1 L3GAPX2	Apprentissage S1 Apprentissage S2	2		1 et 2	50% livrets d'apprentissage 50% mission en entreprise	